

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de GAP

EXTRAIT

du COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 janvier 2012

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant procéder au vote de la désignation du Secrétaire de Séance.

Il est proposé de désigner Madame Françoise DUSSERE.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées, cette délibération fait apparaître le vote suivant :

- POUR : 28
- ABSTENTIONS : 8 (MM. EYRAUD, ARCE-MENSO, JAUBERT, AUROUZE, Mmes PERROUD, LANGE-MALLET, FEROTIN et PICARD)

Subventions à diverses associations et organismes N° 2/2012 - Domaine sportif

Le Gap Hautes Alpes Football Club compte plus de 400 licenciés et 27 équipes engagées en compétition officielle. Suite à la décision du Tribunal de Grande Instance de Gap en date du 13 Janvier 2012, prononçant la liquidation judiciaire du club assortie d'une autorisation de poursuite de l'activité et afin de lui permettre de figurer dans les compétitions respectives jusqu'à la fin de la saison sportive 2011/2012, il convient de lui verser une subvention de fonctionnement affectée sous l'autorité de l'administration désignée par le Ministère Public aux dépenses liées à l'organisation des rencontres sportives qui concerne majoritairement les jeunes.

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 18 Janvier 2012 de :

- verser une subvention de 50 000 € au profit du GAP HAUTES ALPES FOOTBALL CLUB.

M. GALLAND prend la parole.

Il précise qu'il va faire un point sur ce qu'il s'est passé avec Gap Hautes-Alpes Football Club. Il rappelle que depuis 2003, la Ville a passé des conventions triennales avec les dix clubs de haut-niveau. Il indique qu'il va relater les éléments financiers issus du rapport établi par les services de la ville. Il ajoute qu'il reçoit tous les ans avec la Direction des Sports, le Président de l'OMS (Office Municipal des Sports) et le contrôleur de gestion de la

Mairie, les Dirigeants des clubs sportifs de haut niveau pour effectuer un suivi sportif et financier de ces associations.

En 2011, ces clubs sportifs ont été reçus au cours de la journée du vendredi 23 septembre. Les Responsables du Gap H.A.F.C n'étant pas disponibles à cette date, cette réunion a été reportée à la soirée du vendredi 7 octobre 2011.

Au cours de cette réunion, ont été examinés les documents fournis à la Direction Nationale du Contrôle de Gestion de la Fédération Française de Football par le Président du club.

1. LE COMPTE DE RESULTAT 2010/2011.

Le compte de résultat présenté laissait apparaître les éléments ci-après :

1.1. LES RECETTES.

D'une manière générale, les recettes ont bien été évaluées, à savoir : 1.387.KE prévus, pour 1.402.KE de réalisés.

A ce niveau, il faut souligner que la Ville de Gap a parfaitement tenu ses engagements, tant en terme de montant (249.KE) que dans l'échéancier des versements. Au 30 décembre, tout était réglé.

1.2. LES DEPENSES.

Globalement, les charges d'exploitation ont été sous-évaluées, avec une prévision de 1.274.KE et une réalisation de 1.475.KE, soit un dépassement de 201.KE.

Ce résultat s'explique essentiellement par le poste « rémunérations de personnel » estimé à 560.KE. Ce poste s'est finalement élevé à 778.KE, soit un écart de 218.KE.

En conséquence, le résultat d'exploitation, initialement estimé à +113.KE, s'est soldé par un déficit de 73.KE.

2. LE PREVISIONNEL 2011/2012.

Sachant que le GAP H.A.F.C n'évoluerait pas en national, le prévisionnel présenté a retenu l'hypothèse d'une participation en championnat de C.F.A.

2.1. LES RECETTES.

Les recettes présentées étaient en baisse de 370.KE, s'expliquant essentiellement par la perte des droits télévisuels (-219.KE), ainsi que des recettes des sponsors (-69.KE).

2.2. LES DEPENSES.

Les charges d'exploitation étaient diminuées de 1.475.KE à 940.KE, soit un écart de 535.KE.

Cette baisse résultait essentiellement d'une réduction de poste « rémunération du personnel » (-342.KE).

En conséquence, le résultat d'exploitation redevenait positif, à hauteur de 92.KE - ainsi que le résultat net +62.KE.

3. LE BILAN.

3.1. PREVISIONNEL 2010/2011.

En dépit d'un report à nouveau négatif de 46.KE, le prévisionnel 2010/2011 anticipait une situation nette comptable de +84.KE.

3.2. ESTIME AU 30/06/2011.

Au lieu de retrouver une situation nette positive, le compte « report à nouveau » est passé de - 46.KE à - 89.KE.

Cette situation ne paraissait pas inquiétante au regard du budget global (1.402.KE) et du prévisionnel présenté.

3.3. PREVISIONNEL CFA 2011/2012.

Le prévisionnel 2011/2012 anticipait un excédent de 62.KE, lequel permettait de ramener la situation nette comptable de - 89.KE à - 27.KE.

En conclusion, les documents présentés ne permettaient pas d'anticiper une liquidation judiciaire, à très court terme.

M. GALLAND indique que c'est ce qu'il peut dire concernant la dernière rencontre qu'il a eu avec le Gap H AFC, en présence du Président de l'O MS, d'Olivier PELLOQUIN, Directeur du service des sports et M. Roland ETTORE, Contrôleur de gestion de la Mairie.

M. le Maire passe la parole à M. EYRAUD qui indique que le sujet abordé aujourd'hui mériterait un débat, à son sens au-delà de l'affaire du Gap H AFC. Il souligne que malheureusement cette situation peut se renouveler et qu'il faut donc que des dispositions soient prises. Il précise qu'il faudrait déjà appliquer les textes, comme la loi L 2313-1 du CGCT qui prévoit en outre, que les documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants doivent comporter en annexe la liste des concours attribués aux associations sous forme de prestations en nature ou de subventions et qu'un bilan certifié des comptes des associations ayant bénéficié d'une aide représentant plus de 50 % de leur budget ou supérieur à 75 000€ doit également y figurer. Il précise que c'est le cas pour Gap H AFC, puisque la subvention était de 210 000 € par an.

M. EYRAUD ajoute que l'article L 1611-4 du CGCT dispose que toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordé. Tout groupement, association, œuvre ou entreprise privée qui a reçu dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions, est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité. Enfin, les comptes certifiés sont transmis par la commune aux élus municipaux ainsi qu'aux personnes intéressées qui en font la demande. Les collectivités détiennent en conséquence à l'égard des associations qu'elles subventionnent des pouvoirs de contrôle importants, qu'elles se doivent d'exercer dans un souci de transparence de l'utilisation des fonds publics.

Il rappelle que depuis décembre 2008, il n'a cessé de solliciter la transparence et demande ce soir qu'à l'avenir les articles, sus-cités, soient expressément appliqués et que les conseillers municipaux qui en font la demande, soient destinataires de tous ces éléments avant de voter une subvention, notamment pour toutes les associations avec lesquelles la ville a une convention triennale d'objectifs. Il précise qu'au moment où les conseillers municipaux votent, il faut qu'ils aient les éléments en main et puissent avoir un contrôle. Il ajoute que ce n'est pas un procès qu'il fait, mais qu'il souhaite que l'on en tire les conséquences pour l'avenir afin que cela ne se renouvelle pas.

Il précise que des conventions triennales sont votées en commission et que quand il interroge les personnes qui étaient présentes, elles lui répondent qu'elles n'ont pas les

documents qu'il demande. Il indique que c'est la situation aujourd'hui et qu'elle est quand même grave parce que c'est l'image de la ville qui est en cause et que ce n'est pas une image positive que d'avoir le club sportif le plus important de la ville en liquidation.

Il indique ensuite avoir eu diverses discussions avec les éducateurs et les responsables qui encadrent les jeunes licenciés et qu'aujourd'hui la situation est compliquée y compris au niveau de ces jeunes ; pas seulement au niveau de l'équipe « fanion » .

M. EYRAUD explique que beaucoup d'éducateurs se sont désengagés et qu'il y a donc maintenant un problème d'encadrement des jeunes. La situation est selon lui dramatique pour ce club et ces sportifs. L'image donnée au niveau de la ville n'est pas positive. Il précise qu'il pense être nécessaire de prendre à l'avenir des dispositions pour que de telles choses n'arrivent pas.

Il ajoute que ces clubs sportifs ont des commissaires aux comptes qui sont payés pour faire des contrôles et il lui semble qu'à minima, il doit être exigé de ces personnes, qui sont là pour faire un travail important, d'avoir toutes les garanties et tous les contrôles. Il précise qu'il ne met en cause personne mais qu'il y a eu une accumulation de situations qui dure au moins depuis 2007-2008 et qu'il y avait un manque de transparence et un manque de savoir faire. Il ajoute qu'il n'y a sûrement pas eu de chose grave, que l'on verra ce que donnera l'enquête en cours, mais qu'il y a eu une méconnaissance des règles de gestion.

Il souhaite faire remarquer à M. le Maire qu'il a retrouvé dans les textes qu'une collectivité pas le droit de subventionner une association qui est en liquidation. Il lui demande si cette problématique a été contournée par ses conseillers, par Mme la Directrice Générale des Services et d'autres et si l'on est sûr que la subvention qui va être votée ce soir ne sera pas retoquée par le contrôle de légalité, dans la mesure où les textes sont très clairs précisant que l'on ne subventionne pas une association qui est en liquidation judiciaire. Il ajoute que l'argument que l'on peut faire prévaloir, est que dans l'article 7 qui prévoit la résiliation, il est indiqué que « de même la présente convention sera dénoncée automatiquement en cas de dissolution de l'association ou en cas de liquidation judiciaire sans continuité d'activité prononcée par la juridiction compétente ». Il explique que cela laisse entrevoir que l'on pourrait éventuellement subventionner cette association à condition que la période d'activité soit maintenue et qu'il n'y ait pas de liquidation brutale où là, il pense que l'on n'a pas le droit de la subventionner.

Il indique qu'il a pris position sur ce dossier et qu'il formule trois propositions. La première, une nouvelle répartition des subventions à partir d'un dispositif clair, transparent et équitable comme le pratique depuis plusieurs années l'office municipal des sports pour les clubs sportif qui n'ont pas de convention avec la ville. Ensuite, la transparence la plus totale par rapport au texte qu'il vient de rappeler. Et enfin, la mise en place d'un dispositif de contrôle financier. Il précise qu'on lui a dit que ce contrôle existait, mais il ajoute qu'il a manifestement été défaillant. Il explique que ce contrôle permettrait aux conseillers municipaux d'être régulièrement informés de la santé financière des clubs.

M. EYRAUD indique que dans l'immédiat il votera cette subvention de 50 000 €, qu'il qualifie d'exceptionnelle, pour permettre aux 400 jeunes environ de pratiquer leur sport favori jusqu'à la fin de la saison. Il souligne qu'il le fera à condition que l'on vérifie que cette subvention est bien légale, qu'elle ne sera pas retoquée par le contrôle de légalité, qu'elle est bien sûr destinée à l'activité des jeunes uniquement et qu'elle est bien gérée sous la responsabilité entière de l'administrateur judiciaire Me GILIBERT.

M. le Maire précise tout d'abord qu'aussi bien les fonctionnaires, que les élus, n'ont pas à rougir de ce qui se passe car ils ont deux principes. Il indique que le premier est d'aider les clubs sportifs de haut niveau de façon suffisamment conséquente pour qu'ils puissent opérer au plus haut niveau parce que le challenge que doivent se fixer les sportifs c'est d'aller toujours plus haut. Il demande alors quels moyens met-on en place pour aller plus haut ?.

Il explique qu'il a dit que qu'il pensait lors de l'assemblée générale, qu'il considère que le Gap HAFC est un grand club formateur, qu'il peut certes envisager d'évoluer dans des divisions comme la CFA ou la CFA 2, mais qu'il peut aussi envisager de faire en sorte que ceux qui pratiquent le sport chez nous, qui se forment chez nous et qui ont de l'ambition pour leur équipe « fanion » puissent un jour opérer dans cette même équipe, même s'ils doivent être encadrés par quelques éléments extérieurs pouvant leur prêter main forte et leur apporter un savoir qu'ils n'auraient pas.

Il indique que le deuxième principe, qui a toujours été de mise dans la commune, c'est que la Municipalité ne doit pas s'immiscer dans le fonctionnement des associations. Il précise que nous sommes aujourd'hui devant une situation qui est de plus en plus difficile en ce qui concerne le bénévolat. Il explique que toutes ces personnes, dont certaines sont accusées d'avoir commis d'éventuelles fautes de gestion, sont des bénévoles et que sans eux, le tissu associatif que représente la ville de Gap n'existerait pas comme tel. Il rappelle qu'il y a à Gap plus de 550 associations, que la Municipalité en soutient plus de 340 et que cela contribue à faire de Gap, une ville où il fait bon vivre.

M. le Maire tient à souligner que le contrôleur de gestion a fait son travail, que tout ce qu'a évoqué M. EYRAUD, ou presque, a été tenu et que la Municipalité a été alertée dès lors que les choses prenaient une tournure qui ne lui convenait plus et qu'immédiatement, toutes actions envers le Gap HAFC ont été stoppées.

Il rappelle que M. EYRAUD a indiqué que la délibération qui allait être prise, que la subvention que allait être votée et que la convention que allait être signée pourraient être illégales. Il précise qu'il ne souhaite pas que l'on puisse dire que le Maire de Gap et son équipe ne viennent pas au secours de ceux qui font du foot une passion. Il ajoute qu'il fera voter cette subvention comme elle est prévue et qu'il l'enverra au contrôle de légalité comme il doit le faire et que l'on verra bien si elle est retoquée. Il ajoute que l'on ne pourra pas dire que la Ville de Gap n'a pas joué son rôle.

Il souhaite lire la réponse de M. GILIBERT à son courrier : « M. le Maire, suite à notre conversation téléphonique, je vous confirme bien volontiers que les 50 000 euros ne serviront qu'à financer la fin de la saison pour les jeunes mais ne serviront en aucun cas à en financer tout ou partie du passif, le tout sous ma responsabilité. Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs ».

Il demande à qui devons-nous faire confiance si l'on ne peut plus faire confiance à des gens comme Michel GILIBERT pour engager des finances publiques.

Il ajoute qu'il prend des dispositions pour faire en sorte que les 400 jeunes du foot ne soient pas laisser de côté et propose de bien vouloir voter une subvention exceptionnelle au Gap HAFC, qui sera versée en deux fois, une première fois 25 000 euros et une deuxième fois, en fonction des besoins que fera connaître l'administrateur, de 25 000 euros également.

M. EYRAUD indique qu'il pense qu'effectivement il faut voter cette subvention, dans les conditions que Me GILIBERT a citées. Il précise qu'il y est favorable mais sous réserve que

la démarche soit légale car c'est de son rôle de conseillers municipaux de vérifier que les choses soient légales.

Il tient à préciser que ce qui le sépare de la Majorité, c'est que lui n'est pas favorable à des pratiques professionnelles, mais à des pratiques d'amateurs, à des clubs formateurs au niveau de notre jeunesse, car il ajoute que la jeunesse est mieux sur un terrain de foot que dans les rues à faire des choses qui ne sont pas positives.

Il explique qu'il ne soutient pas la pratique professionnelle car il a bien vu où cela nous avait mené. Le fait de monter en national a permis d'avoir des articles de presse, notamment dans le journal « l'Equipe », sauf qu'il indique que cela demande des budgets exceptionnels et qu'aujourd'hui aussi bien le département des Hautes-Alpes, que la ville de Gap n'ont pas la capacité de financer ce type d'équipe professionnelle. Il pense, et précise que c'est un choix politique qu'il assume, qu'il faut que l'on réoriente l'activité sportive de la ville en direction des amateurs et surtout, en direction de notre jeunesse, pour éviter les dérapages que l'on connaît aujourd'hui.

M. le Maire reprend la parole.

Il demande à M. EYRAUD s'il a bien compris ce qu'il a dit. Il précise qu'il n'a pas évoqué une seule fois le mot professionnel, mais qu'il a parlé, et cela se faisait dans les années 1970 à Gap, de personnes à même d'encadrer les jeunes qui aspirent à être présents dans la division supérieure, c'est-à-dire dans l'équipe « fanion » du Gap HAFC.

Il indique qu'il y a nécessité d'un encadrement car le club de Gap est un beau club formateur et qu'il y a nécessité de faire monter tous ces jeunes et toutes ces familles qui les suivent et qui les encadrent bénévolement, pour qu'ils puissent évoluer eux aussi et montrer leur talent à la population gapençaise et au-delà. Il tient à ajouter que ce n'est pas d'équipe professionnelle dont il a parlé, qu'il n'est pas un fan d'équipe professionnelle de mercenaires.

M. le Maire donne la parole à M. DAROUX.

Il explique qu'il y a 400 jeunes qui sont sur le terrain de foot toutes les semaines, non parce qu'ils y sont obligés mais parce qu'ils l'ont choisi. Dans ce sport, il y a des professionnels et des idoles auxquels ces jeunes s'associent et s'inspirent.

Il précise qu'il ne dit pas que ces professionnels doivent être à Gap, mais que si le club de Gap peut faire émerger de temps en temps un jeune comme Gilles GRIMANDI, c'est un exemple pour les jeunes sportifs. Il indique que cela fait partie d'un système, du jeu et que si l'on veut avoir de nombreux enfants sur les terrains de football, comme pour d'autres sports, il faut aussi que ces enfants aient la possibilité de rêver.

M. EYRAUD souhaite réagir à ce que vient de dire M. DAROUX. Il constate qu'il va y avoir 16 ou 17 licenciements. Dans ces licenciements il aura des personnes qui encadreraient, des secrétaires, des entraîneurs, mais il y a quand même des joueurs. Il souligne que ces joueurs sont bien des footballeurs professionnels et que c'est parce qu'il y en avait sûrement trop que l'on est arrivé à une perte, à ce passif d'au moins 600 000 euros. Il ajoute que ce n'est pas tombé du ciel, que l'on ne fait pas 600 000 ou 700 000 euros de déficit en appuyant sur un bouton mais bien parce que l'on a signé des contrats de travail avec des joueurs, des professionnels, que l'on est arrivé à cette situation. C'est ce qu'il souhaite dénoncer. Il précise qu'il est favorable à la présence de professionnels qui encadrent les jeunes, par contre ce qu'il trouve défavorable c'est qu'il y ait autant de joueurs professionnels.

Il revient sur ce qu'a expliqué M. le Maire quand il a dit « on est d'accord pour que l'on laisse l'autonomie de gestion aux associations qu'elles soient sportives ou culturelles ». M. EYRAUD rappelle qu'il a cité des articles qui sont très clairs en la matière, disant quand lorsque l'on subventionne une association, qu'elle soit sportive, culturelle ou autre, il est possible d'exiger des contrôles, notamment des comptes-rendus financiers, des bilans certifiés. De plus, quand il y a des commissaires aux comptes, il est possible d'exiger leurs rapports. C'est cela que souhaite proposer M. EYRAUD, il précise que ce n'est ni de droite, ni de gauche, mais simplement du bon sens et une bonne gestion de la collectivité.

M. le Maire ajoute que l'on n'a pas à rougir de la façon dont travaillent les fonctionnaires et qu'il est tout à fait convaincu que le travail qui a été fait, a été bien fait. Il en profite pour remercier le contrôleur de gestion de la ville qui fait un travail exemplaire et à qui il conserve bien entendu toute sa confiance.

Concernant les professionnels, il indique qu'il y en a toujours eu à Gap. Il cite José PARODI qui encadrait l'équipe en 1975, qui arrivait d'ailleurs et qui était de ces joueurs qui ont fait leurs preuves dans le milieu professionnel. Il ajoute que nous aurons toujours besoin de quelques professionnels pour entourer nos jeunes et leur permettre de réaliser leurs rêves et de réaliser le plaisir qu'ils ont de pratiquer le foot.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE.

Convention avec le Gap Hautes-Alpes Football Club

Le Gap Hautes Alpes Football club percevra au titre de l'année 2012 et suite au vote du Conseil Municipal une subvention de 50 000 €.

Cette subvention doit permettre au club de continuer son activité notamment pour les 24 équipes de jeunes engagées dans les compétitions officielles organisées par la Fédération Française de Football.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 août 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il convient de passer une convention avec le Gap Hautes Alpes Football Club, précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 18 Janvier 2012 :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Gap Hautes Alpes football Club, la convention ci-jointe.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 34**
- **ABSTENTIONS : 2 (M. EYRAUD et Mme PERROUD)**

Question évoquée à la demande des Conseillers Municipaux.

La carte scolaire.

M. EYRAUD prend la parole.

Il rappelle que le 21 janvier un rassemblement était organisé à Gap à l'initiative du collectif « Ecole 05 ». Il précise que la dégradation de l'école continue et que le budget 2012, dans la suite négative des précédents budgets, placera le service public de l'éducation sous tension. Des pans entiers du service public sont mis en difficulté. Au niveau académique, il explique qu'il est d'ores et déjà prévu la suppression de 219 postes dans le premier degré et de 285 postes dans le second degré, et que c'est trois fois plus que l'année dernière.

Il indique que les Hautes-Alpes ne seront évidemment pas épargnées et que les informations chiffrées devraient être confirmées rapidement. Le Ministre Luc CHATEL a annoncé qu'il faudrait explorer les pistes de la fermeture des petits établissements de zones rurales. Il précise que l'auto-satisfaction gouvernementale n'est pas de mise dans ces mesures qui se traduisent par des classes surchargées dans lesquelles les élèves en difficultés ne peuvent pas avoir d'accompagnement personnalisé, par un recul de la scolarisation maternelle et de la scolarisation dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap. Il ajoute que l'inquiétude est vive dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités et qu'il souhaite connaître la situation pour notre ville.

M. le Maire indique que depuis un certain nombre d'années il y a sur la ville de Gap, une baisse sensible des effectifs. Nous avons perdu en trois ou quatre ans, pas moins de 450 élèves dans le public. Il explique qu'il faut bien entendu se demander pourquoi il y a cet épanchement d'élèves et qu'il a bien entendu regardé ce qu'il allait se passer si cette baisse se poursuivait ou bien si elle tendait à se stabiliser dans les années à venir.

D'après la projection sur 2014 et 2015, il semblerait qu'il y ait encore une baisse lors de la prochaine rentrée scolaire et qu'ensuite cela se stabilise. M. le Maire explique que l'on est confronté à un constat, celui d'une baisse du nombre d'élèves. Au moment de faire la carte scolaire, l'Inspecteur d'Académie et ses services vont indubitablement procéder à des fermetures de postes.

Il précise que Gap étant la seule ville importante du département, il faut préserver la qualité d'enseignement donnée aux élèves ainsi que le nombre très élevé et atypique d'écoles présentes sur le territoire de la commune. Il rappelle que nous n'avons pas moins de 23 écoles, dont certaines sont des écoles à deux classes, et qui donnent aux concitoyens un confort de vie et un intérêt de plus à la politique de développement durable que nous conduisons.

M. le Maire explique qu'il a discuté et que malheureusement, il pense qu'il aura à prendre des dispositions qui ne feront pas plaisir à tout le monde. Il tient à dire que très sincèrement même s'il y avait des restructurations sur la ville de Gap, il sera très attentif à ce que la ville ne soit pas une variable d'ajustement pour l'ensemble du département. Il explique qu'il est beaucoup plus facile de perdre un poste sur Gap, que de le perdre dans une vallée. Car dans les vallées il faut effectivement garder un minimum d'infrastructure publique, de façon à ce qu'elles ne se désertifient pas. Il ajoute qu'ils seront avec M. DAROUX très attentifs à ce que la ville de Gap ne subisse pas ce contre coup de non fermeture ou de maintien dans les vallées.

Il indique qu'ils se battent avec les moyens qui sont les leurs et espère qu'ils arriveront à limiter les dégâts, mais le nombre d'élèves étant en forte diminution, il faudra malheureusement accepter certaines fermetures.

M. DAROUX tient à apporter quelques éléments chiffrés incontestables de façon à rendre le débat le plus clair possible.

Première donnée, il indique qu'il y a dans les écoles de Gap 4 000 places et que depuis une trentaine d'années, il n'a pas été fermé d'écoles.

Deuxièmement, concernant l'évolution des effectifs. Il indique qu'en 1995, 3 633 enfants étaient constatés dans l'enquête complète publiée par l'Inspecteur d'Académie. A cette époque, il y avait 149 postes d'enseignants. La moyenne était de 24.6 élèves par classe. En 2011, 3 137 enfants ont été enregistrés, et l'on dénombrait 141 postes d'enseignants. Il constate que sur cette période nous avons perdu 500 élèves et 8 postes d'enseignants. Il ajoute que le calcul est vite fait, 500 divisé par 25, cela fait 20 postes et nous aurions donc pu perdre 20 postes.

M. DAROUX souligne que la seule critique que l'on peut adresser aux élus de la Ville aujourd'hui, c'est peut être de s'être trop bien battus pour défendre ces postes. Il donne un autre moyenne, alors qu'en 1995 la moyenne par classe était de 24.6 élèves, en 2011 elle était de 21.9 élèves. Il précise que ces données sont incontestables, que l'on peut faire de l'agitation, des manifestations, distribuer des tracts, mais qu'il s'agit de la réalité des chiffres. Il rappelle à M. EYRAUD que des tracts ont été distribués et qu'il sait qu'ils sont peu compréhensibles. Il ajoute enfin qu'à la rentrée 2011, le constat était de moins 92 élèves.

Concernant les prévisions 2012, M. DAROUX indique que l'Inspecteur commence à les étudier et qu'il prévoit 72 élèves en moins sur la ville de Gap. Il précise que ce sont des prévisions et qu'à la Mairie, nous pensons qu'il pourrait y en avoir 47 élèves en moins. Si les prévisions sont exactes, une perte à nouveau sensible d'élèves dans les écoles publiques sera constatée à la rentrée.

Il précise qu'il a fait faire au service Education une projection sur les années à venir et que d'après ses prévisions, si elles se révèlent exactes, que ce soit en 2013, en 2014 ou en 2015, nous allons avoir entre plus 3 et moins 10 enfants. Il ajoute qu'après ces baisses successives d'effectifs, nous allons à partir de la rentrée 2013, constater une stabilité des effectifs.

Il explique ensuite avoir rencontré l'Inspecteur d'Académie à plusieurs reprises, qui rendra son compte rendu le 31. Il l'a entendu pas plus tard que ce matin sur une radio locale, qui parlait de certains postes, de fermetures à Gap et ailleurs. M. DAROUX affirme avoir une autre version et reste donc prudent tant que l'Inspecteur n'a pas fait connaître sa décision.

Il précise que va incontestablement se poser le problème de l'école de Villarobert. Il explique qu'il a eu l'occasion de s'entretenir avec le Directeur et l'Inspecteur de la circonscription et que cette école va perdre un nombre plus important de CM2 que d'habitude, et qu'il n'est pas assuré qu'elle ait le même nombre d'enfants en CP.

En effet, M. DAROUX indique qu'il y a eu une sortie importante de CM2 et une petite rentrée de CP, car l'année dernière et l'année d'avant, seulement 3 et 4 enfants sont rentrés dans cette école, alors qu'elle va en perdre une quinzaine.

Il explique que l'Inspecteur va sûrement proposer la fermeture d'une classe et demande s'il est de l'intérêt des enfants et des familles d'avoir dans une ville de 40 000 habitants

une école à classe unique, d'avoir un enseignant qui va enseigner du CP au CM2 dans une école gapençaise. Il précise que c'est l'élus qui parle mais aussi le technicien de l'Education Nationale et qu'il ne pense pas qu'en France il y ait une ville de 40 000 habitants avec une école à classe unique.

M. DAROUX ajoute que M. le Maire mène un combat sur le maintien des postes à Gap et qu'il continue à se battre dans le raisonnable. Il explique que si nous perdons quelques postes à la rentrée prochaine, notre moyenne va passer de 21.9 élèves à 22.3 élèves. Dans les deux départements de Savoie, la moyenne est de 27 élèves. Sur la France, la moyenne est entre 26 et 27 élèves dans les départements. Il demande alors au nom de quoi et au nom de quelle équité à Gap, nous aurions 21.9 élèves par classe ou voire en dessous.

M. le Maire précise qu'à Villarobert la moyenne est de 17 élèves.

M. DAROUX ajoute qu'il faut analyser la situation et que si l'on veut être crédible, il faut être raisonnable.

M. EYRAUD précise qu'on lui a aussi indiqué une fermeture à l'école de la Pépinière, une fermeture à l'école de Puymaure, une fermeture à l'école de Verdun ainsi que la fermeture des deux classes de Villarobert. Il indique qu'il imagine que les arbitrages ne sont pas encore fait mais par contre ce qui l'étonne, c'est qu'il y ait de nouveaux H.L.M à proximité de Villarobert et qu'il n'y ait pas d'élèves issus de ces constructions.

M. le Maire indique que non seulement l'école Villarobert est la plus proche mais que l'accès au Plan du Chatelard est en cours de sécurisation et qu'il est bientôt finaliser jusqu'à l'arrêt de bus, donc pratiquement jusqu'à l'école. Il précise que ce que laissait espérer en terme d'enfants le Plan du Chatelard n'est pas au rendez-vous car il y a énormément de personnes qui, travaillant en ville ou sur d'autres secteurs de la ville, demandent des dérogations. Il explique que M. DAROUX le sait très bien puisqu'il a à arbitrer chaque année un nombre important de dérogations, qu'il nous faut certes analyser mais que nous ne pouvons pas toutes refuser.

M. DAROUX, concernant Villarobert, indique que si l'école doit fermer parce qu'il ne restera qu'une classe unique, il veillera personnellement, ainsi que M. le Maire, à ce que les parents dont les enfants iront dans d'autres écoles aient entière satisfaction. Il signale au passage qu'aujourd'hui les enfants de Villarobert prennent le repas de midi à l'école de Paul-Emile Victor, et que tous les jours ils font un aller-retour entre Villarobert et Paul-Emile Victor.

Il explique que si les parents souhaitent aller à Paul-Emile Victor, ils auront la possibilité d'y aller, et s'ils souhaitent mettre leurs enfants ailleurs, il veillera à leur donner à tous satisfaction. Car la fermeture de l'école est un traumatisme pour tout le monde, les parents et nous-mêmes. Il précise qu'il s'est engagé auprès d'eux à le faire hors commission de dérogation, ils seront « ultra » prioritaires.

M. DAROUX revient sur les écoles citées par M. EYRAUD. Pour Verdun, il n'a jamais été question dans les discussions qu'il a eu avec l'Inspecteur d'Académie de fermer une classe. Il indique ensuite que depuis plusieurs années, il essaie de voir avec le départ de la médecine scolaire de l'école de Pasteur s'il était possible, à condition de satisfaire à tout ce que demande la commission d'accessibilité et la commission de sécurité, d'implanter à Pasteur les deux classes de Verdun.

Il explique que ce projet a de nombreux intérêts. Tout d'abord, parce que tous les enfants seront sur un seul site et deuxièmement, parce qu'ils auront la cantine en face. Aujourd'hui, ils se déplacent tous les jours, très bien encadrés par les ATSEM. Mais nous ne sommes pas à l'abri d'un accident à midi, au milieu du flot de la circulation, notamment quand ces enfants doivent traverser le carrefour pour se rendre à Pasteur. Il précise que si l'on peut, et si les conditions sont remplies, ce projet pourra se réaliser mais il ajoute qu'à Verdun il n'a jamais été question de fermeture de classes, en tout cas l'Inspecteur d'Académie ne lui en a jamais parlé.

Une personne dans le public intervient. M. le Maire lui explique que l'on ne lui a pas donné la parole puisqu'il ne l'a pas demandée. Il lui fait part que c'est une fois de plus de l'impolitesse.

M. le Maire lui demande de se taire.

M. DAROUX revient sur les deux écoles qu'a citées M. EYRAUD, la Pépinière et Puymaure. Il indique que si l'Inspecteur ferme un poste à la Pépinière, en fonction de la prévision d'effectifs donnée par l'Inspection d'Académie, la moyenne dans cette école sera de 20 élèves par classe, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on est autour de 15 élèves. Pour Puymaure, il précise qu'aujourd'hui la moyenne constatée est de 18.86 élèves, il y a 132 élèves répartis dans sept classes. Pour le cas où l'Inspecteur fermerait une classe, la moyenne passerait à 22 élèves par classe.

M. le Maire ajoute que la moyenne départementale est de 21 élèves par classe.

Il tient à préciser une chose qui n'a pas été dite, que ça ne sera pas demain matin mais le seul bâtiment qui se trouve sur l'emprise de la Rocade et en particulier sur la troisième section qui va de la route de Grenoble à la route de Briançon, c'est l'école de Villarobert. Il indique que l'on ne peut pas juger aujourd'hui de ce qu'il en sera en terme de délais mais que malheureusement à terme, cette école sera soit condamnée par des nuisances puisqu'elle frôlera la Rocade, soit condamnée définitivement parce qu'il faudra la démolir.

L'ensemble de la séance du Conseil Municipal a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de la Mairie.

LE MAIRE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger DIDIER

Françoise DUSSERRE